

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU**

**27 Novembre 2007**

**-=-=-=-=-**

## **COMPTE RENDU N°7**

L'an deux mil sept, le vingt sept novembre, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur François GOUET, Maire.

Madame Gersende BENOIT désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**Présents** : Mr GOUET, Maire, Mr GOUTTENOIRE, Mme MALLET, Mr SELLIER, Mr POUYMAYON, Melle VERGNAUD à partir de la 2<sup>ème</sup> question, Mr LAMORIL, Mr GRANDSERT, Mr LAFITTE, adjoints, Mr DATOUR, Mr LECUYER, Mr VITAU, Mme RADE, Mme DUBAELE, Mme DESBIENDRAS, Mme SALAMOUNI, Mme BENOIT, Mr L. PALLIER, Mme MICHEL, Mme GAOUYER, Mr GREBOVAL, Mr MARTIN, Mme BRIFFARD, Mme VAS.

**Représentés** : Melle VERGNAUD par Mme MALLET pour la 1<sup>ère</sup> question, Mr C. PALLIER par Mr POUYMAYON, Mme SANSON par Mr GOUET, Mme FRANCOIS par Mr SELLIER, Mr FORGET par Mr MARTIN.

**Absente excusée** : Mme MAINE

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

## **1) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2007 - APPROBATION**

Mr le MAIRE : « Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2007 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Avez-vous des remarques à formuler ? »

Le procès verbal de cette séance n'attirant pas d'observations particulières, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2007.

## **2) EMPRUNT DE 700 000 € POUR DIVERS TRAVAUX**

Mr le MAIRE : « Pour présenter ce point, je vais laisser la parole à Monsieur GOUTTENOIRE, adjoint aux finances. »

Mr GOUTTENOIRE : « Vous avez trois propositions : l'une émane de la compagnie d'assurance Dexia, l'autre du Crédit Agricole et enfin une de la Société Générale.

En ce qui concerne Dexia, vous avez les échéances constantes donc il s'agit d'un emprunt de 700 000 €, la répartition et l'utilisation de cet emprunt vous l'avez en bas de page.

Pour ces 700 000 €, la société Dexia nous propose à échéance constante dans une première périodicité annuelle ou trimestrielle. La particularité c'est soit un taux fixe avec échéances réduites soit un taux fixe POP à option d'échéances et vous avez les taux d'intérêts qui sont de 4.69%, 4.68% ou 4.63 %. Ensuite ce sont les coûts des échéances, le total des intérêts et le total des échéances.

En ce qui concerne le Crédit Agricole, il y a toujours deux options à capitaux constants. L'échéance de périodicité est annuelle ou trimestrielle. La particularité c'est ce qu'ils appellent un SAGELAN mixé taux fixe, c'est une proposition où la première année vous le voyez, il y a une échéance beaucoup plus faible qui est de 61 330.40 € ou trimestrielle de 15 633.13 € et après vous avez des calculs d'intérêts et de remboursement plus normaux pour arriver à 700 000 €. Le taux d'intérêt est de 4.57 % en annuel et de 4.48 % en trimestrielle.

Enfin la Société Générale nous propose quelque chose de plus classique avec un taux d'intérêt annuel de 4.7921 % et trimestriel de 4.7084%, elle ne parle pas de taux fixe ou pas ; je pense que son offre est moins complète.

Finalement je crois que le choix doit se porter entre Dexia et le Crédit Agricole et apparemment la proposition du Crédit Agricole en remboursement annuel avec un taux d'intérêt de 4.57 % est la plus intéressante. C'est un avis personnel.

Pour le terme SAGELAN, on vous explique ce que c'est : c'est une première échéance avec un capital majoré – échéances dégressives – passage automatique sans pénalité en taux variable si le taux variable est inférieur au taux fixe.

C'est un peu la particularité de l'offre du Crédit Agricole. Moi je pense que cette ligne là qui me paraît la plus intéressante pour cet emprunt pour une durée de quinze ans. »

Mme GAOUYER : « Est-ce que vous pourriez expliquer la particularité du taux fixe POP ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Personnellement non. Peut-être que Monsieur Gaston peut l'expliquer. »

Mr GASTON : « Ce qu'il faut voir c'est la globalité du remboursement ; au terme du prêt. Pour le POP à option d'échéances, l'économie est réelle par rapport au trimestriel ; il est

surprenant que le total des échéances nous revienne plus cher avec un taux d'intérêt inférieur. C'est parce que la première annuité et la deuxième annuité sont des annuités réduites c'est-à-dire que nous remboursons la première annuité au bout de cinq ou six mois. De même cela ne paraît pas logique qu'avec un taux trimestriel à 4.48 % cela coûte plus cher qu'un taux d'intérêt annuel à 4.57 %. C'est particulier au Crédit Agricole parce que c'est un remboursement plus important à la première échéance. La première annuité sera un peu plus importante à la première échéance, ce serait de l'ordre de 80 000 € et des annuités à 60 000 € ensuite. C'est ce remboursement de la première année qui se voit beaucoup moins s'il s'agit d'une trimestrialité, on ne pourrait gagner que sur les trois mois donc ce serait une échéance au bout de deux mois ou de trois mois alors que l'annuité serait de six mois au lieu d'un an. »

Mme GAOUYER : « La deuxième question c'est concernant cinq grosses tranches de travaux donc il y a une construction de salles des sports, pourquoi est-ce que vous reprenez quinze ans pour une salle de sport et pourquoi vous ne mettez pas plus, à l'identique d'autres emprunts que vous avez fait pour ce même type de chose ? Je vous rappelle que pour les écoles vous mettez trente ans. »

Mr GOUTTENOIRE : « Oui mais c'est l'opportunité de cet emprunt qui nous paraît intéressant sur quinze ans. C'est un emprunt, vous l'avez vu, de 700 000 €, finalement de trésorerie qui permet de financer un certain nombre d'opérations dont la salle des sports. Si nous voulions avoir un prêt plus long, par exemple pour la salle des sports, il n'y a que 208 000 € de prévu, c'est un prêt beaucoup moins important donc nous n'aurions pas les mêmes conditions vous voyez. Evidemment pour l'ensemble de ces travaux à part peut être les travaux de voirie de la rue de l'Europe et divers travaux, nous aurions pu avoir un prêt sur une durée plus longue mais il nous semble que la durée de quinze ans au jour d'aujourd'hui est la plus intéressante au niveau des propositions des banques. »

Mr GASTON : « C'est tout à fait cela. Nous avons fait le choix de quinze ans parce que c'était le taux le plus intéressant et nous nous désendettions beaucoup plus vite à des taux qui restent à 4.57 % lorsque nous savons que l'inflation annoncée est autour de 3 actuellement. C'est du fixe et j'insiste bien sur ce point, mais je pense que tout le monde l'a compris, c'est que si au cours de la durée de vie de l'emprunt nous descendions à des taux Euribor de 2 % par exemple ce qui est toujours possible, nous pouvons automatiquement et sans pénalité avoir le taux le plus intéressant pendant toute la durée de vie de l'emprunt. »

Mme GAOUYER : « Mais c'est un passage automatique dans un seul sens. Nous ne pouvons aller que du variable au fixe. »

Mr GASTON : « Non, nous pouvons aller dans les deux sens. »

Mme GAOUYER : « Ce n'est pas précisé cela. »

Mr GASTON : « Mais cela ne dépassera jamais 4.57 % en taux fixe. »

Mme GAOUYER : « Et nous avons le droit à autant d'opération que nous voulons ? »

Mr GASTON : « C'est aux techniciens et au Crédit Agricole de nous accompagner de manière à suivre vraiment la vie de l'emprunt et étudier au jour le jour presque le taux de l'Euribor. »

Mme GAOUYER : « Maintenant j'aimerais que vous nous confirmiez que les budgets prévisionnels ont été maintenus sur chacune des tranches parce que nous voyons effectivement

que vous empruntez la somme qui était prévue au budget prévisionnel mais est ce que le projet lui-même reste dans la fourchette ? Je fais quand même un petit aparté sur la construction de la salle des sports. Il est bien évident que ce n'est que la structure, ce n'est pas l'équipement, ce que nous avons projeté. C'est pour cela que l'idée d'au moins vingt cinq ans me paraissait intéressante. Mais je voudrais que vous me confirmiez par exemple que les travaux de voirie sur le budget prévisionnel c'était 233 994 €, est-ce que c'est maintenu ? »

Mr SELLIER : « Je pense qu'il nous restera un petit excédent à la fin de l'année. »

Mme GAOUYER : « Les travaux rue de l'Europe, 563 712 €, est-ce que c'est maintenu ? »

Mr SELLIER : « Nous sommes un petit peu en dessous. »

Mme GAOUYER : « Les travaux en grosses réparations sur les bâtiments communaux : 83 641 € ? »

Mr SELLIER : « Nous serons également un petit peu en dessous. »

Mme GAOUYER : « Pour la garderie primevère 399 600 € ? »

Mr SELLIER : « Les travaux démarrent, donc j'espère que nous serons dans les clous. Nous avons fait des appels d'offres très serrés, nous avons relancé plusieurs fois pour arriver à rentrer dans la boîte et j'ai bon espoir que nous y rentrions.»

Mme GAOUYER : « Et la construction de la salle des sports, nous sommes toujours sur l'objectif de 600 000 € ? »

Mr GASTON : « Sur l'exercice. Et c'est principalement la rémunération de l'architecte que nous avons engagée.»

Mr GOUTTENOIRE : « Les appels d'offres des marchés ne sont pas encore passés. C'est en cours. »

Mr VITAUX : « De toute façon le paiement de cette salle des sports a été étalé sur trois exercices c'est cela ? »

Mr GASTON : « Oui. »

Arrivée de Mademoiselle VERGNAUD

Mr VITAUX : « Et il n'était pas possible de mettre un peu en « stand by » ces dépenses ? Enfin elles étaient prévues sur le budget primitif ces dépenses de frais de l'architecte pour le budget 2008 plutôt que celui de 2007. »

Mr GASTON : « Nous avons fait une consultation concernant l'architecte. Il a été retenu donc il est indispensable d'engager la rémunération sur l'ensemble de l'opération. »

Mr GOUTTENOIRE : « Là Monsieur VITAUX vous remettez en cause éventuellement le budget. Cela a été inscrit au budget, c'est budgété. »

Mr VITAUX : « Je sais très bien, mais si c'est encore un emprunt qui alourdit notre charge à rembourser. »

Mr GOUTTENOIRE : « Il était prévu au budget, vous regarderez, vous vérifierez et vous verrez qu'il n'alourdit pas notre capital, loin de là. Par ces deux paramètres, capital et intérêt, vous verrez que depuis des années ils diminuent mais je pense que nous en reparlerons. »

Mr le MAIRE : « Avez-vous d'autres questions ? »

Mr MARTIN : « Je voudrais juste une petite précision, les intérêts que l'on nous donne c'est je pense les frais d'assurance compris. »

Mr GASTON : « C'est la globalité du coût du prêt. Si nous décidions de travailler avec le Crédit Agricole, nous aurions encore une toute dernière négociation c'est pour les frais de mise en place qui sont de 150 € et nous allons demander la remise. »

Mr GOUTTENOIRE : « Il ne faut rien négliger. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS :  
- autorise la passation de cet emprunt avec le Crédit Agricole pour une périodicité annuelle,  
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire pour la réalisation de celui-ci.

### **3) ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Mr le MAIRE : « Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour les admissions en non valeur suivantes :

- 486,36 € pour non remboursement de mutuelle de Juin à Décembre 2006,
- 72,00 € pour non paiement de la redevance d'occupation du domaine public.»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour les admissions en non valeur citées ci-dessus.

Mme GAOUYER : « Nous venons de voter mais je suis quand même étonnée que la première passe seulement maintenant compte tenu du délai depuis lequel ces gens ont quitté. »

Mr GASTON : « Nous avons utilisé tous les recours possibles pour pouvoir récupérer la somme. La personne a fait l'objet de plusieurs titres de reversement par la Perception. Les agents qui sont retraités ou les agents municipaux bénéficient d'une partie de remboursement de leur mutuelle par la ville. Dans le cas de cette personne, c'est dans une facture globale que le service du Trésor public et le service des ressources humaines se sont aperçus tardivement du fait que nous continuions de payer pour cette personne. »

#### **4) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS**

Mr le MAIRE : « Il est proposé l'attribution d'une subvention communale exceptionnelle aux Associations suivantes :

. Amicale du Personnel Communal de la Ville d'Eu 70,00 €  
(complément pour achat de chèques cadeaux pour jouets de Noël aux enfants du personnel)

. Scout de France 126,00€  
(remboursement dépenses d'électricité dans les locaux utilisés par le Service Archéo)

3<sup>ème</sup> répartition pour les sports :

. HAND-BALL CLUB EUDOIS 1 500,00 €  
Déplacement en Coupe de France

. MOTO-AVENTURE 2 000,00 €  
Equipage LEPAN-DELCOURT pour PARIS-DAKAR

. EU FOOTBALL-CLUB 3 000,00 €  
Aide à la trésorerie du Club

. C.O.B. ATHLETISME 5 000,00 €

Mme GAOUYER : « J'aurais aimé avoir un peu plus d'explication par rapport à la ligne Eu FOOTBALL-CLUB s'il vous plaît. »

Mr POUYMAYON : « L'Eu Football-Club traverse actuellement une difficulté de trésorerie suite à une gestion élastique ces dernières années. Par ailleurs, il faut savoir que du fait de leur descente de division, ils ont perdu beaucoup de sponsors et ils s'étaient engagés sur quelques dépenses donc Monsieur le Maire et moi-même nous avons reçu les dirigeants qui nous ont assuré une gestion beaucoup plus maîtrisée et pour finir correctement cette saison, nous leur proposons de leur attribuer 3 000 €. »

Mme GAOUYER : « Pouvez-vous nous dire à quelle hauteur est le manque ? »

Mr POUYMAYON : « Nous ne savons pas encore exactement, car disons entre parenthèse, qu'ils sont en train de faire un audit interne de manière à bien cibler le montant. »

Mme GAOUYER : « S'il vous plaît Monsieur POUYMAYON, est ce que nous pouvons aller plus vite puisque l'audit a déjà eu lieu. D'ailleurs ils vous l'ont rendu. »

Mr GOUET : « Ils ont fait une première estimation mais l'audit n'a pas eu lieu du tout, ce n'est pas vrai. Ils ont déterminé un chiffre approximatif que je n'ai plus exactement en tête mais c'est nettement supérieur à cela puisque je crois que c'est de l'ordre de 15 000 €, si je me souviens bien et ils ont donc décidé de quelques mesures assez drastiques et puis également d'apporter de l'argent frais de leur côté et également de maîtriser davantage les dépenses. Mais ils ont dit qu'ils allaient faire un audit, un véritable audit oui mais nous n'avons pas les résultats de celui-ci. »

Mme GAOUYER : « Le jour de l'assemblée, le président a dit qu'il ferait un audit ce jour là, nous étions au mois de juin donc ils ont fait faire une étude financière sur le constat qu'il en était et ils ont sorti des chiffres. »

Mr le MAIRE : « C'est leur trésorier qui a sorti ces chiffres. »

Mme GAOUYER : « Juste le Trésorier ? »

Mr le MAIRE : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Alors partons des chiffres du Trésorier. Enlevons ce mot audit alors. Moi j'en étais à amalgame des mots puisque cela a été dit le soir de l'assemblée. Donc nous avons une somme bien plus conséquente en banque. Apparemment, de l'explication que nous avons tenté d'avoir, il s'agit de ressources sur les années antérieures qui n'ont pas été perçues. Bien entendu que les entreprises qui versent de l'argent ne peuvent pas dans leur comptabilité redonner de l'argent pour les années antérieures il faut effectivement en général faire une croix dessus d'autant plus, comme vous l'expliquez, qu'avec une baisse de division c'est effectivement plus dur de trouver de l'argent. Là nous voyons une somme de 3 000 €, cette somme de 3 000 € vous dites que cela peut leur permettre de finir de façon correcte l'année. »

Mr le MAIRE : « Oui avec les autres engagements qu'ils ont pris par ailleurs. »

Mme GAOUYER : « Sauf que j'ai cru comprendre que pour « diminuer ce trou » ils seraient obligés de nous demander une avance sur l'année suivante qui sera déjà engagée « pour ce manque » et non pas pour de l'action. »

Mr le MAIRE : « Non justement là je peux vous donner la réponse. Effectivement le grand problème de la gestion précédente c'est qu'ils utilisaient cette avance pour combler le déficit de l'année précédente et là ils se sont engagés, effectivement, ils vont refaire comme chaque année au mois de janvier une demande d'acompte sur subvention mais qui sera bien imputée sur le budget de l'année en cours et ce ne sera pas une fuite en avant. C'est l'engagement qu'ils ont pris justement. »

Mme GAOUYER : « La difficulté avec les clubs sportifs c'est qu'ils fonctionnent avec les années scolaires. »

Mme MALLET : « Ce ne sont pas les seuls. Beaucoup d'associations, de centres aérés fonctionnent comme cela. »

Mme GAOUYER : « Mais ce parallèle là fait que nous ne pouvons pas leur en vouloir d'imputer. C'est délicat mais il faut effectivement des assurances. Que l'argent de subvention 2008 soit bien pour du travail 2008. »

Mr le MAIRE : « C'est vrai et c'est ce à quoi ils se sont engagés. »

Mme GAOUYER : « C'est pour cela que je crains avec les chiffres que j'ai pu obtenir que cette aide de 3 000 € soit courte. Donc je voulais vous demander s'il n'est pas possible de faire un effort supplémentaire et de voir où est-ce qu'il y a des moyens financiers parce qu'effectivement c'est un club qui est repris, effectivement c'est difficile de gérer une situation difficile antérieure. Est-ce qu'il y a des possibilités ? Vous vous attendiez bien à ce que nous venions sur ce terrain là. »

Mr le MAIRE : « Oui et non. Nous pensons que la somme de 3 000 € qui est proposée est une somme qui va leur permettre de boucler le trou qui avait été constaté au mois de juin au moment de la reprise du club. Ensuite, la subvention qu'ils vont solliciter en 2008 leur permettra d'avoir une année 2008, puisque comme vous dites c'est une année civile et non pas une saison, une année correcte. Pour moi je pense que la somme est suffisante mais maintenant il s'agira de voir l'année prochaine si la subvention de fonctionnement peut être améliorée. »

Mr GOUTTENOIRE : « Est-ce que c'est leur intérêt finalement de voir leurs difficultés financières couvertes intégralement par la ville et après on n'en parle plus. »

Mme GAOUYER : « Attendez entre 22 000 € et 3 000 € nous sommes loin l'un de l'autre. »

Mr GOUTTENOIRE : « Nous, nous faisons un effort donc eux doivent le faire. »

Mr le MAIRE : « Ils le font. »

Mr GOUTTENOIRE : « S'il y a un problème, il est probable qu'ils nous en reparleront, ce n'est pas la peine d'anticiper à mon avis. Nous sommes là pour les aider nous ne sommes pas là pour les enfoncer. »

Mme GAOUYER : « Nous non plus. »

Mr POUYMAYON : « En fait, la réflexion que j'ai eue c'est qu'il fallait attendre l'audit. »

Mr le MAIRE : « Oui parce que les 22 000 € c'est un chiffre dont ils ne sont pas sûrs du tout. »

Mr POUYMAYON : « C'est peut être 15 000 € ou 17 000 €, vous savez comment fonctionnent les associations. Donc j'attends les chiffres officiels de manière à ce que nous puissions au moins travailler et proposer quelque chose de concret. »

Mr le MAIRE : « Ils nous ont dit qu'avec 3 000 €, ils auraient de quoi faire face à la vie courante. De toute façon la réserve de Monsieur POUYMAYON n'est pas extensible à souhait. »

Mr POUYMAYON : « Mais vous savez, Madame, c'est un souci. »

Mme GAOUYER : « Mais je voudrais quand même voir la ligne au-dessus où nous versons tout de même 2 000 € pour un logo « 76 » posé et il n'y a pas de retour sur la population eudoise. Nous leur prêtons en plus des salles pour qu'ils puissent « trouver de l'argent » donc la part de la ville est bien au-delà de 2 000 € pour la ligne du dessus. Je me dis que là nous avons quand même un club sportif qui s'est recentré sur les jeunes, ce qui est quand même quelque chose pour l'avenir. »

Mr POUYMAYON : « Ce n'est pas d'aujourd'hui. »

Mme GAOUYER : « Non ce n'est pas d'aujourd'hui mais qui a plus accentué sa recentration donc vous voyez, est-ce qu'il n'y a pas des rééquilibrages à faire dans un contexte un peu délicat ? »

Mr POUYMAYON : « Je ne prends pas cela comme des subventions exceptionnelles. Intellectuellement, je ne peux pas dire à Monsieur LEPAN qu'il avait 2 000 € et qu'il ne les aura pas parce que nous allons les donner au football parce que le football a quelques problèmes de gestion. En plus, nous savons pertinemment, comme vous l'avez dit tout à l'heure et comme l'a confirmé Monsieur le Maire, que ce ne sont pas 3 000 € qui viendront à bout du déficit qu'ils ont. Donc même si nous rajoutons 2 000 € cela ne suffira pas. Il faut faire la part des choses et lorsque nous étions en réunion nous leur avons dit que nous attendions l'audit et qu'après nous verrions ce que nous proposerons avec les collègues du Conseil Municipal et ce que nous déciderons. »

Mme GAOUYER : « Et la ligne du dessous, nous passons de 2 000 € l'année dernière à 5 000 € cette année. »

Mr POUYMAYON : « Non, Madame, rappelez-vous que l'année dernière nous avons donné 2 000 € parce que nous n'avons pas de convention de signée ce qui dépassait la totalité et les 3 000 € ont été reversés en début d'année. »

Mme GAOUYER : « D'accord. Je retire ce que j'ai dit. »

Mr POUYMAYON : « Les 5 000 € ce sont les 5 000 € promis à la corrida et le Hand Ball Club c'est parce qu'ils ont des frais particuliers suite à leurs bons résultats en Coupe de France. »

Mr le MAIRE : « Il y en a un c'est parce qu'il a de bons résultats et l'autre c'est parce qu'il a de mauvais résultats. »

Mr POUYMAYON : « D'ailleurs je vous invite à venir les encourager samedi prochain car c'est samedi prochain qu'ils reçoivent Sully sur Loire. »

Mr le MAIRE : « Je crois que nous allons proposer 3 000 € pour l'instant pour le Football Club et ils savent très bien que nous sommes très attentifs à son devenir et que s'il a besoin de nous et bien il sera venir nous le dire, il sait où nous sommes et effectivement au mois de janvier il y aura une demande d'acompte sur subvention pour 2008. Je confirme donc la proposition qui est faite et la demande d'autorisation de versement qui vous est formulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le versement de ces subventions.

## **5) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Mr le MAIRE : « Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour les décisions budgétaires modificatives présentées sur le tableau joint en annexe n°2. Il y a également d'autres acquisitions informatiques par exemple. Avez-vous des questions ? »

Mr GREBOVAL : « Je voudrais savoir si les 12 000 € pour la nacelle c'est pour l'acquisition d'une nacelle ou autre chose. »

Mr GOUTTENOIRE : « Oui c'est une acquisition. »

Mr GREBOVAL : « Cela ne me paraît pas cher. »

Mr GASTON : « La personne qui conduisait la nacelle que nous avons actuellement a eu un accident matériel donc la nacelle est abîmée. Nous devons la faire refaire et nous en avons profité pour mettre en place une cabine de nacelle aux normes, complètement isolée. »

Mr GRANDSERT : « Elle est isolée électriquement. »

Mr GASTON : « Donc les 12 000 € correspondent à la cabine qui s'installe sur la cabine existante. »

Mr GOUTTENOIRE : « C'est une nouvelle cabine finalement. »

Mr GASTON : « Ce qui explique aussi que les 7 000 € en moins au dessous, c'est ce que nous aurions consacré pour les réparations donc nous avons préféré mettre 5 000 € supplémentaires pour que la nacelle soit complètement aux normes pour la sécurité du personnel. »

Mr GREBOVAL : « Et l'acquisition de matériel pour les fêtes et animations, à quoi correspondent les 14 000 € »

Mr POUYMAYON : « C'est le coût total des réparations très importantes de guirlandes qui ont été effectuées et nous avons également fait l'acquisition d'un plafond lumineux dans la Grande Rue. Donc nous avons passé le fonctionnement dans l'investissement. Il y avait d'ailleurs des essais de mise en route ce soir. »

Mr VITAUX : « Ce n'est pas le barnum ? »

Mr POUYMAYON : « Ah non ça n'a rien à voir. »

Mme GAOUYER : « Mais lorsque la nacelle a été endommagée, est-ce que nous avons une assurance qui a pris en charge les choses ? »

Mr GRANDSERT : « Non parce que c'était interne aux Services Techniques. Il n'y avait pas de tiers. »

Mr GASTON : « Il faut reconnaître aussi la vétusté du matériel parce que cette nacelle était assez ancienne donc nous aurions été en dessous de la franchise. Mais nous avons essayé de le faire. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour les décisions budgétaires modificatives.

## **6) TAXE DE SEJOUR – MODIFICATION DES EXONERATIONS**

Mr le MAIRE : « Lors de la précédente séance, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder l'ajout des exonérations suivantes pour la taxe de séjour :

- exonération pour les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la commune. Cette disposition est applicable dans l'ensemble des villes et est réservée au bénéfice des personnes qui remplissent la double condition de participer au fonctionnement et au développement de la commune ».

- exonération pour les scolaires et étudiants de plus de 13 ans hébergés temporairement dans le cadre de leurs études.

Après envoi de la délibération au contrôle de légalité, la Sous-Préfecture nous informe que le Conseil Municipal n'était pas en mesure d'exonérer du paiement de la taxe de séjour les scolaires et les étudiants de plus de 13 ans hébergés temporairement dans le cadre de leurs études. Cette mesure n'entre pas dans les exonérations prévues aux articles L 2333-34 et D. 2333-49 du code des collectivités territoriales qui sont les suivantes :

possibilité d'exonération :

- . aux personnes, qui par leur travail et leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la commune,
- . aux personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par le Conseil Municipal,
- . aux mineurs.

La Sous-Préfecture invite donc la Commune à prendre une nouvelle délibération accordant une exonération de la taxe de séjour pour les scolaires et étudiants de moins de 18 ans uniquement. »

Mr MARTIN : « Par rapport au paragraphe sur la possibilité d'exonération, j'aurais voulu avoir un éclaircissement sur le deuxième point : « aux personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par le Conseil Municipal ». Ce sont donc des personnes qui sont de l'extérieur et qui logent à Eu ? Ce que je veux dire c'est lorsque nous venons de l'extérieur et que nous logeons, nous logeons soit à l'hôtel, soit dans une pension de famille donc je ne vois pas en quoi ce sont des locaux où le loyer est inférieur à un montant fixé par le Conseil Municipal, j'avoue que je n'ai pas bien saisi le sens de la phrase. »

Mr GASTON : « Nous n'avons pas appliqué cette disposition mais nous avons la possibilité de l'appliquer car c'est l'ensemble du courrier du Sous Préfet où il nous indique les possibilités d'exonération. Nous aurions pu l'appliquer mais nous avons décidé de ne pas le faire. »

Mr le MAIRE : « Mais qu'est ce que cela veut dire ? »

Mr GASTON : « On met un loyer maximal par décision du Conseil Municipal en dessous duquel il peut y avoir exonération. »

Mme GAOUYER : « Mais ce sont des loyers pour des chambres d'hôtels ? »

Mr GASTON : « Cela peut être des gîtes par exemple, cela peut être un loyer d'un mois. »

Mr GOUTTENOIRE : « Cela peut être un loyer revenu à la nuit, à la semaine, au mois. »

Mr le MAIRE : « On dit que le coût de la chambre est inférieur à tant et il y a exonération. »

Mr MARTIN : « D'accord. »

Mr GREBOVAL : « C'est une base. »

Mr GASTON : « Nous avons mis dans la notice l'intégralité de la lettre qui nous avait été envoyée par Monsieur le Sous Préfet. »

Mme GAOUYER : « Est ce que cela veut dire que les meublés pourraient être comme cela parce qu'actuellement les meublés ne sont pas prévus en taxe de séjour ? »

Mr le MAIRE : « Non. »

Mr MARTIN : « Pour être bien clair, cela veut dire que si nous retenons cette proposition d'exonération, il faudrait qu'ici au Conseil Municipal nous fixions la barre sur laquelle il n'y aurait pas de taxe de séjour ? »

Mr le MAIRE : « Oui c'est cela. »

Mme GAOUYER : « Il faut le rédiger autrement cela. »

Mr le MAIRE : « Non. »

Mme GAOUYER : « Non mais attendez, là on nous donne des explications mais il faut nous dire ce que le Conseil Municipal retient comme ligne aux mineurs, ce n'est pas ce qui est écrit. Nous avons un énoncé de solutions donc il faut que nous extrayions mineur. »

Mr GOUTTENOIRE : « Ce que nous vous soumettons Madame, ce sont les deux dernières lignes : « la Sous-Préfecture invite donc la Commune à prendre une nouvelle délibération accordant une exonération de la taxe de séjour pour les scolaires et étudiants de moins de 18 ans uniquement. »

Mme GAOUYER : « D'accord. »

Mr le MAIRE : « Oui ils demandent juste cela. »

Mr GOUTTENOIRE : « Le reste c'est une information. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'exonération de la taxe de séjour pour les scolaires et étudiants de moins de 18 ans uniquement.

## **7) TRANSPORTS SCOLAIRES – PARTICIPATION DES FAMILLES**

Mr le MAIRE : « Une convention avec le Département régit le transport scolaire. La dernière convention était signée pour la période de septembre 2004 à juillet 2007. Le 18 juillet 2007, le Département a proposé à la commune la signature d'un avenant à cette dernière convention, modifiant l'art 7.2 relatif au mode de calcul de la participation municipale.

Cet avenant fixe un tarif par enfant et par an avec un effet rétroactif pour l'année scolaire 2006-2007.

En conséquence, la municipalité a décidé de répercuter cette baisse sur la participation des familles.

La commission enseignement, réunie en octobre dernier, propose :

- qu'à compter de janvier 2008, il sera demandé aux familles une participation de 50% du montant facturé à la commune par le Département (31.50 euros par enfant pour l'année 2008), arrondi à l'euro supérieur soit 16 euros pour cette année civile.
- afin de ne pénaliser ni les arrivants ni les partants, la vente d'une carte de transport au semestre est décidée : moitié pour la période de janvier à juin, moitié pour la période de septembre à décembre (soit 8 euros par semestre pour l'année 2008).
- Pour l'année 2007, les familles ayant réglé la totalité du dernier trimestre 2007, seront remboursées pour la période de lundi 12 novembre au vendredi 21 décembre 2007 (soit 6 semaines). Les modalités sont à définir avec la Trésorerie (avoir ou mandat).

Ces dispositions seront applicables également pour la nouvelle convention de transport scolaire 2007-2011 approuvée lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2007. »

Mme MALLET : « Lors du dernier Conseil Municipal vous avez voté la nouvelle convention et nous vous avons promis que la commission enseignement se réunirait pour voir son application. Ce que nous vous proposons c'est qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la participation des familles sera de 50 % arrondi à l'euro supérieur donc ce qui fait 8 € à payer par semestre. La commission a choisi par semestre pour ne pas pénaliser les arrivants de la ville ni ceux qui quittent ce mode de transport. Naturellement pour finir l'année 2007, certaines personnes ayant déjà réglé jusqu'au 31 décembre, il leur sera remboursé à la fin du trimestre. Mais c'est la Trésorerie qui fixera la façon dont elle remboursera les familles. Donc il sera vendu courant du mois de décembre une carte semestrielle. Ce que je peux dire aussi en complément c'est que la non dépense de 2007 a permis l'achat de deux abris bus et leur installation dans des secteurs où le biais de l'abri bus publicitaire ne peut pas être retenu puisque ce n'est pas assez passager. J'espère que l'effort du Conseil Général et de la Ville permettra aux jeunes de choisir ce moyen de transport de façon plus importante dans les projets de développement durable, l'exploitation du transport en commun est fortement conseillée.

Pour finir sur le transport scolaire, vous avez eu un document sur table qui répondait à vos interrogations sur le protocole pour les enfants non repris par les parents. »

Mr le MAIRE : « Mais qui n'est pas concerné par la décision. C'est une information. »

Le Conseil Municipal, après en avoir décidé, à l'unanimité, entérine la décision proposée par la Commission Enseignement.

## **8) PERSONNEL COMMUNAL**

### **A) MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **► Avancement de grade : (suite obtention examen professionnel)**

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs communaux dans le cadre des avancements de grade du personnel, il y a lieu de créer deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de ces postes.

► **Création de poste** : (archéologie)

1) Considérant que 2 emplois occasionnels au Service municipal d'Archéologie arrivent à leur terme (l'un au 4 décembre 2007 et l'autre au 11 décembre 2007).

Afin de permettre la continuité du service et compte tenu du caractère permanent des missions, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- création d'un poste d'**adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe** (cat. C) à temps complet à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2007**.
- création d'un poste d'**assistant de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe** (cat. B) à temps complet à compter du **1<sup>er</sup> décembre 2007**.

Conditions d'emploi : recrutement d'un fonctionnaire stagiaire ou titulaire après appel à candidature, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3 / 1<sup>er</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

2) Considérant qu'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe (cat. B), pourvu par voie contractuelle, arrive à terme au 30 novembre 2007. Considérant que le caractère permanent des missions, la nature des fonctions et les besoins du service nécessitent l'existence d'un emploi du niveau de la catégorie A.

Il est proposé de créer au tableau des effectifs un emploi permanent **d'attaché de conservation du patrimoine à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007**.

Conditions d'emploi : recrutement d'un fonctionnaire stagiaire ou titulaire après appel à candidature et déclaration à la bourse de l'emploi, ou le cas échéant, par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3 / 5<sup>ème</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Durée de l'emploi : 3 ans maximum renouvelable dans la limite de 6 ans.

Rémunération : Rémunération sur la base de l'échelon 1 de la grille indiciaire du grade d'attaché de conservation du patrimoine, soit l'indice brut 379 indice majoré 349, revalorisée suivant la valeur du point et augmentée des primes et indemnités réglementaires s'il y a lieu.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 article 64111 et suivants du budget ville

Mr VITAUX : « Est-ce que pour ces contrats à durée déterminée il y aura comme dans le passé pour Monsieur CHOLET, une aide en terme de rémunération de la DRAC et d'autres organismes qui nous ont attribué pour pouvoir rémunérer ces personnes. »

Mr le MAIRE : « La réponse est non en ce qui concerne les aides, Monsieur GASTON je ne me trompe pas, il n'y a pas d'aides de la part d'autres administrations par contre c'est compte tenu des missions de prévention qui sont données où nous percevons des sommes qui correspondent à peu près aux salaires qui sont reversés. »

Mr GOUTTENOIRE : « Au jour d'aujourd'hui ces emplois ne coûtent rien à la ville puisque nous sommes financés dans le cadre des opérations d'archéologie préventives, par les divers maître d'ouvrage qui font appel à nous. »

Mr MARTIN : « Vous ne pouvez pas dire que cela ne coûte rien à la ville. »

Mr GOUTTENOIRE : « Ils sont financés pour l'instant par les recettes qu'ils reçoivent. »

Mr le MAIRE : « Ils sont compensés. »

Mr VITAUX : « Ils sont minimisés. »

Mr le MAIRE : « Non pas minimisés, ils sont compensés et largement compensés. »

Mr GOUTTENOIRE : « Cela n'entraîne pas de dépense supplémentaire pour nous. »

Mr VITAUX : « On ne peut que se féliciter et féliciter les deux premières personnes pour leur montée de grade des suites d'un examen professionnel, est-ce que ces personnes auront la même charge de passer un examen professionnel par la suite pour pouvoir être titularisés et être complètement validés dans leur mission au titre du poste qu'ils postulent. Je parle des personnes pour l'archéologie. Est-ce qu'il y aura un examen aussi à l'issue de ces trois ans ? »

Mr le MAIRE : « Non puisque théoriquement, ce sont des emplois qui ne sont pas pérennes. »

Mr GOUTTENOIRE : « S'ils veulent passer des concours comme leurs collègues, ils pourront le faire, cela ne leur est pas interdit. »

Mr GASTON : « Je pense que c'est bien expliqué par le Service des Ressources Humaines, nous avons dans la fonction publique obligation d'utiliser des personnes qui font partie du statut, donc dans le cadre du service archéologie, nous faisons un appel à candidature au niveau du Centre de Gestion de manière à recruter ces personnes que l'on risque peu de trouver parce que nous demandons quand même une compétence importante et ce qui nous autorise à utiliser des contractuels. »

Mr VITAUX : « Et qui sont déjà formés sur notre territoire, à nos techniques. »

Mr GASTON : « Mais c'est ce que disait Monsieur le Maire, c'est plus un travail de chargé de mission, leur mission c'est de s'occuper des diagnostics, des fouilles préventives le temps que cela durera. »

## **B) ENQUETE DE RECENSEMENT 2008 : Création des emplois des agents recenseurs :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2008 les opérations de recensement.

L'enquête de recensement se déroulera du 17 janvier au 16 février 2008 auprès des foyers eudois.

La collecte 2008 nécessitera le recrutement de 20 agents recenseurs au maximum, dont il importe de fixer la rémunération à partir des taux de vacations.

Ces agents seront encadrés par un coordonnateur communal et bénéficieront d'une formation préalable prévue début janvier.

Considérant que la dotation forfaitaire globale allouée par l'Etat sera de 17094,00 €uros,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions pour assurer le bon déroulement des opérations de recensement 2008,

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir lui donner délégation pour l'organisation du recensement 2008 dans les conditions suivantes :

- Recrutement de 20 agents recenseurs maximum (1) : agents vacataires
- Rémunération : les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs sont fixés à :
  - . 10,00€ brut / heure pour la formation préalable,
  - . 50,00€ brut pour la tournée de reconnaissance,
  - . 0,82 € par feuille de logement remplie,
  - . 1,34€ par bulletin individuel rempli.

*(1) Les rémunérations d'agent recenseur sont cumulables avec les allocations d'assurances chômage pour les demandeurs d'emploi (maximum 50 h par mois)*

Monsieur le Maire précise que :

- la dépense en résultant sera imputée sur le chapitre 012 (charges de personnel), article 6218 (autre personnel extérieur) ;
- la recette correspondant à la dotation forfaitaire versée par l'Etat sera imputée au chapitre 74 (dotations, subventions et participations), article 7484 (dotations de recensement) du budget primitif 2008.

Mme VAS : « Comment sont recrutées les personnes pour le recensement ? »

Mr le MAIRE : « Je pense qu'il y a eu une annonce à l'ANPE et il y a peut être une annonce ailleurs Monsieur GASTON ? »

Mr GASTON : « Nous avons utilisé l'expertise de l'ANPE dans ce sens là ce qui n'empêche pas que si vous connaissez des personnes qui seraient intéressées, ils peuvent présenter leur candidature. Ce sont des contractuels purs. »

Mme GAOUYER : « Sur les avancements de grade, nous créons des postes en fonction de réussite aux examens de ces personnes mais cela veut dire que vous allez recruter pour les postes libérés ? »

Mr le MAIRE : « Non. »

Mr VITAUX : « Les mêmes personnes restent à leur poste avec un avancement de grade c'est tout et de rémunération qui va avec. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- la création des deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- la création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe
- la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe
- la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine
- le recrutement de 20 agents recenseurs (agents vacataires)

## **9) RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Voir note de présentation en annexe n° 3.

Les rapports ont pu être consultés en Mairie, au service Développement.

Mr VITAUX : « Pourquoi nous obtenons ce rapport seulement maintenant alors qu'il est normalement convenu que nous ayons ce rapport maximum dans les six premiers mois de l'année selon le code des Collectivités Territoriales. »

Mr GOUTTENOIRE : « Cela dépend de l'exploitant qui le communique. Je ne suis pas sûr que les années précédentes il soit toujours arrivé dans les six mois. Ce que je peux faire comme commentaire enfin ce qui me paraît important que les concitoyens soient informés c'est que finalement lorsque vous prenez à la page 3 de cette annexe, le prix total de l'eau, je pense qu'il est important de dire qu'à Eu, le prix de l'eau potable au m<sup>3</sup> pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> qui est finalement une consommation assez fréquente par trimestre, cela revient à 1.58 € le m<sup>3</sup> pour l'eau potable et l'assainissement coûte 2.023 € le m<sup>3</sup>. Il y a quand même une information qui est importante et qu'il faut que vous sachiez, c'est que dans la région le prix moyen de l'eau tourne à peu près à ces sommes puisqu'il tourne autour d'1.50 € pour l'eau propre et 2 € pour l'assainissement. Je pense que nous sommes dans les clous malgré une hausse de 7.3 % en 2005 qui vous est expliquée. Donc nous restons dans des moyennes acceptables ce qui n'est pas toujours le cas partout. Voilà le premier constat que je voulais faire ; le deuxième constat que je voulais faire c'est à la page 3, c'est le compte rendu financier qui fait apparaître un résultat négatif de l'exploitant, pour moi c'est du « pipeau », chaque année ils font cela, ce serait caution à discussion si nous regardions de près ce compte rendu. Ce ne sont pas des gens qui ont l'habitude de perdre de l'argent. »

Mr SELLIER : « On ne se fait pas de soucis pour eux. »

Mr GREBOVAL : « J'aurais une petite remarque à faire. Je vois que le syndicat a vendu à la ville d'Eu 359 553 m<sup>3</sup> d'eau et par contre le syndicat en a traité 369 000 m<sup>3</sup>. Le syndicat traite plus qu'il ne vend ? »

Mr SELLIER : « Mais il y a des eaux parasites malheureusement et pourtant on fait la chasse à cela. »

Mr GREBOVAL : « C'est pareil pour le curage des canalisations, il y a eu 1428 kms de curés et nous avons un réseau de 61 kms, cela veut dire que tous les ans ils font 23 fois le circuit complet en curage. »

Mr GOUTTENOIRE : « Non là c'est une erreur. »

Mme BENOIT : « Je voudrais savoir ce que sont les eaux parasites ? »

Mr SELLIER : « Ce sont des eaux qui entrent dans le réseau assainissement vanne, c'est-à-dire qu'il peut y avoir des tuyaux qui sont affaiblis par exemple et en fait il y a la nappe phréatique qui est en bas et nous avons des tuyaux qui passent forcément au niveau de la nappe phréatique donc nous avons de l'eau qui rentre dans les tuyaux d'assainissement qui se dirigent ensuite vers la station d'assainissement pour être traitées, c'est que nous appelons des eaux parasites. »

Mr GOUTTENOIRE : « C'est dû à des cassures de tuyauterie. »

Mr SELLIER : « Il y a aussi des gens qui se branchent mal, qui ont mis le pluvial dans le tout à l'égout et nous en découvrons malheureusement régulièrement. »

Mr GREBOVAL : « Mais il y a aussi le problème de la publicité faite à la télévision pour récupérer l'eau de pluie pour faire sa vaisselle, mettre dans les toilettes et tout cela il faut le traiter. »

Mr SELLIER : « C'est sûr que nous traitons des eaux qui n'ont pas été vendues au départ. Mais je ne pense pas que cela passe par les toilettes. »

Mme GAOUYER : « Si cela se fait de plus en plus pour les toilettes. »

Mr SELLIER : « Nous en reparlerons. »

Mme GAOUYER : « Mais est ce que vous pouvez répondre à mon collègue concernant le fait que la machine passe X fois dans les canalisations. »

Mr HENNEBICQUE : « C'est 14 280 mètres. »

Mr GOUTTENOIRE : « C'est une erreur. »

Mr GREBOVAL : « Enfin pour le prix, lorsque nous nous apercevons du prix de l'eau, nous pouvons nous dire qu'à force de fermer toutes les administrations, nous allons nous retrouver avec le même problème pour tout. »

Mr SELLIER : « Je ne vois pas le rapport. »

Mr GREBOVAL : « La Société des Eaux c'est quand même une société privée. »

Mr SELLIER : « Mais elle passe des contrats avec nous donc c'est à nous de modifier les contrats, c'est la loi de l'offre et de la demande. Je peux dire que depuis que la DDE est partie c'est un gros problème pour nous. »

Mme GAOUYER : « J'aurais voulu poser une question sur la dernière page sur le tableau comparatif. J'ai bien compris « eau potable » mais je n'ai pas compris « organisme public ». »

Mr SELLIER : « C'est l'Agence de l'Eau. »

Mr GOUTTENOIRE : « Oui les services publics, c'est l'Agence de l'Eau essentiellement. »

Mme GAOUYER : « Oui je suis au courant de cela mais je parle des colonnes. Lorsque je vois 5 € plus haut que 9 € je ne comprends pas. »

Mr HENNEBICQUE : « C'est parce que toutes les échelles ne sont pas les mêmes, c'est pour faire rentrer le tableau dans la feuille. »

Mme GAOUYER : « Non ce n'est pas pour faire rentrer les tableaux dans la feuille, on ne me le fait pas. Je vous dis que nous avons une colonne à 5 € qui est plus haute que celle à 9 €. »

Mr POUYMAYON : « L'échelle n'est pas sur les euros, elle est sur les euros mais avec une échelle 1. »

Mme GAOUYER : « Alors que viennent faire les euros là ? »

Mr POUYMAYON : « A mon avis c'est 0.76. »

Mme GAOUYER : « Mais bien entendu que je l'ai vu. Vous nous feriez avaler n'importe quoi. »

Mr SELLIER : « C'est pour voir si vous suivez Madame. Ce que nous pouvons dire c'est que ni le syndicat d'eau ni la ville d'Eu n'ont augmenté leur prix de l'eau en 2005 et 2006, c'est-à-dire la partie syndicat d'eau et la partie assainissement. Tout ce que nous pouvons maîtriser nous essayons de le maîtriser depuis 2003 J'espère que nous allons pouvoir continuer comme cela. »

Mme GAOUYER : « Et l'année prochaine, ils nous redonnent de l'argent ? »

Mr SELLIER : « Je ne sais pas. Moi je sais ce que nous faisons nous. »

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de ces rapports.

## **10) AMENAGEMENT DU SECOND ETAGE DE L'ANCIEN HOTEL-DIEU - AVENANTS EN MOINS VALUE AUX MARCHES DE TRAVAUX POUR LES LOTS 1,2 et 3.**

### **A) Avenant n°3 (en moins-value) au lot 1 gros œuvre (société RISCH)**

A l'occasion des travaux de réaménagement du second étage de l'ancien Hôtel-Dieu, le lot n° 1 relatif aux travaux de gros oeuvre a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société RISCH – Rue Alexandre DUMAS – 76260 INCHEVILLE, pour la somme H.T de 52 363 €, soit 62 626,14 € T.T.C,

Un premier avenant a été adressé à la ville lors de la séance du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006, afin de procéder à la mise en place de carrelages pour un montant de 7 426 € H.T soit 8 881,60 € T.T.C.

Un second avenant a été adressé à la ville lors de la séance du conseil municipal en date du 25 septembre 2006 afin de soustraire du marché un montant de 1 740 € H.T soit 2 081 € T.T.C, correspondant à la superficie du carrelage qui n'a pas été réalisée.

Un troisième avenant est adressé à la ville correspondant à une suppression de 50% de la somme à valoir, pour 1 750 € H.T, soit 2 093 € TTC.

Après l'avenant n° 3 en moins-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 56 299 € H.T, soit 67 333,60 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2007 : Compte 2313, programme 94

**B) Avenant n°2 (en moins-value) au lot 3 menuiseries intérieures (Menuiserie Eudoise) –**

A l'occasion des travaux de réaménagement du second étage de l'ancien Hôtel-Dieu, le lot n° 3 relatif aux travaux de menuiserie a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société MENUISERIE EUDOISE – 6, rue du Collège – 76260 EU, pour la somme H.T de 72 670,10 €, soit 86 913,43 € T.T.C,

Un premier avenant (plus-value) a été adressé à la ville lors de la séance du Conseil Municipal en date du 31 mars 2006 afin de procéder à des travaux de modification sur châssis pour désenfumage et porte de la salle de judo pour un montant de 2 823 € H.T soit 3 373,31 € T.T.C.

Un second avenant (moins-value) est adressé à la Ville à la suite de la non-réalisation des travaux occasionnée par la liquidation judiciaire de l'entreprise, pour 1 509,86 € H.T, soit 1 805,79 € TTC.

Après l'avenant n° 2 en moins-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 73 983,24 € H.T, soit 88 483,95 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2007 : Compte 2313, programme 94

**C) Avenant n°1 (en moins-value) au lot 2 menuiseries extérieures (Menuiserie Eudoise) –**

A l'occasion des travaux de réaménagement du second étage de l'ancien Hôtel-Dieu, le lot n° 2 relatif aux travaux de menuiserie extérieure a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société MENUISERIE EUDOISE – 6, rue du Collège – 76260 EU, pour la somme H.T de 22 320 €, soit 26 694,72 € T.T.C,

Un avenant en moins-value est adressé à la ville à la suite de la non-réalisation des travaux occasionnée par la liquidation judiciaire de l'entreprise, pour 446,40 € H.T, soit 533,89 € TTC.

Après l'avenant en moins-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 21 873,6 € H.T, soit 26 160,82 € T.T.C.

Mr GOUTTENOIRE : « C'est une régularisation des marchés notamment avec le gros œuvre et la menuiserie eudoise. Il n'y a rien de particulier à dire. Vous avez tout le détail. Ce ne sont pas des grosses moins values. Il restera peut être encore à solder le marché de l'installation de gaz. »

Mme GAOUYER : « S'il vous plaît, il y a des choses qui n'ont pas été réalisés compte tenu de la situation difficile d'une des entreprises. »

Mr GOUTTENOIRE : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Donc ces travaux seront-ils réalisés ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Ils ont été en partie réalisés par d'autres entreprises. »

Mme GAOUYER : « En partie. Donc il y a des choses qui ne sont plus utiles. »

Mr GOUTTENOIRE : « Oui il y a des choses que nous avons décidé de ne pas faire comme notamment une partie de carrelages à un endroit. »

Mme GAOUYER : « Cela a déjà été vu au Conseil Municipal ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Oui, une deuxième couche de peinture dans les escaliers par exemple. »

Mme GAOUYER : « Mais je veux parler des travaux en rapport avec la menuiserie. La peinture ce n'est pas la menuiserie. »

Mr GOUTTENOIRE : « Il faut que je regarde. Cela porte sur 1 509.86 €. Je pense que cela a été refait par une autre entreprise mais au prochain Conseil Municipal nous pourrons vous donner le détail car je ne l'ai pas sous la main. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2007 : Compte 2313, programme 94

Il est précisé que ces avenants ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission d'appels d'offres du 20 novembre 2007.

Mr LAMORIL : « Avant de passer à la question suivante, en rapport avec l'Hôtel Dieu, je voudrais savoir où en est le chauffage, notamment celui de la bibliothèque. »

Mr GOUTTENOIRE : « Toute la salle est terminée, les branchements de gaz sont faits, nous aurons l'autorisation de faire arriver le gaz dans la chaudière quand Gaz de France sera venu vérifier l'installation. Donc nous nous battons en ce moment pour que Gaz de France passe et entérine et accepte l'installation pour ouvrir le robinet. »

Mme GAOUYER : « Mais je pensais que les travaux étaient finis au mois de juin ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Tout était fini effectivement mais il y a eu un petit problème sur le raccordement du gaz sur la façade, vous avez vu que nous l'avons modifié, nous avons essayé de mettre quelque chose qui soit relativement esthétique et finalement cela ne l'est pas tellement. Donc ceci a un peu traîné mais maintenant les travaux raccordement de toute la tuyauterie depuis l'arrivée de la conduite enterrée de gaz, le compteur et l'arrivée ensuite dans le bâtiment jusqu'à la chaudière, tout ceci est fini mais pour la mise en route il faut que Gaz de France passe vérifier l'installation et donne son accord. »

Mme GAOUYER : « C'est cela quand le service public n'est plus là, la qualité n'est pas là. Une petite allusion puisque nous évoquons la bibliothèque, pour moi elle s'appelait bibliothèque pour tous et dans l'annuaire téléphonique elle s'appelle bibliothèque municipale. »

Mr GOUTTENOIRE : « Oui tout à fait c'est parce qu'il y a deux bibliothèques, la bibliothèque pour tous et la bibliothèque René Delorière et nous appelons cela les bibliothèques de la ville. »

#### **11) MUSEE LOUIS-PHILIPPE – ACQUISITION D'UNE PENDULE DE GERMAIN CARPENTIER PROVENANT DU CHÂTEAU**

Mr le MAIRE : « La Commune a décidé d'acquérir une petite pendule de cabinet provenant du Château d'Eu datant de la fin de l'époque Empire, en vente aux enchères auprès de la Maison OSENAT de Fontainebleau.

Cette vente s'est déroulée en Juillet dernier et l'objet a été acquis pour la somme de 3 000,00 € auxquels s'ajoutent les frais et honoraires du commissaire-priseur qui s'élèvent à 609,90 €.

Pour des raisons de commodité et de rapidité, l'Association des Amis du Musée Louis-Philippe a avancé cette somme. »

Mr GOUTTENOIRE : « C'est sur la ligne budgétaire « acquisition du musée ». Il y avait de mémoire, je crois, 5 000 €. Alors cela a été acquis en accord avec le Conservateur et les personnes qui nous assistent dans le choix de ces acquisitions avec aussi le concours de l'Association des Amys du Musée. Compte tenu que c'était une vente aux enchères avec des délais très courts, ce sont les Amys du Musée qui l'ont acquise et nous leurs remboursons. J'attire votre attention sur le fait qu'en ce moment les Amys du Musée font beaucoup d'acquisitions, grâce à la donation Get ils ont des moyens financiers qui ont été multipliés par 3 ou 4 et de ce fait, il y a un certain nombre d'acquisitions qu'ils décident, toujours en accord avec le conservateur et les élus de la ville. Mais compte tenu que nous avons en crédit 5 000 €, ils nous ont demandé si cette acquisition pouvait être faite sur le compte de la ville et j'ai donné mon accord. »

Mme GAOUYER : « Monsieur GOUTTENOIRE, d'abord il y a 3 000 € pour l'achat de cette pendule, 609.90 € de frais. Cela fait 20 % de frais. Cela ne pose pas de problème ? 14 % cela me semblait bien mais 20 % cela me paraît beaucoup. »

Mr GOUTTENOIRE : « J'ai vu la facture du commissaire priseur, elle sera jointe et ce sont les frais qui ont été payés. »

Mme GAOUYER : « La deuxième remarque, pourquoi n'y a-t-il pas de demande au FRAM ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Parce que c'est une petite acquisition d'une part, ce n'est pas une somme énorme et d'autre part nous n'avons pas eu le temps de soumettre au FRAM cette acquisition. »

Mme GAOUYER : « Et nous ne pourrons plus. »

Mr GOUTTENOIRE : « Non je sais nous ne pourrons plus. »

Mme GAOUYER : « Alors que si nous ne votons pas, nous pouvons encore le faire aujourd'hui. Nous pouvons le reporter sur la première réunion de l'année 2008. Pourquoi nous n'utilisons pas tous nos moyens de subventions ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Si vous pensez que cela peut être fait. Moi je pensais que l'intervention du FRAM était réservée pour des acquisitions beaucoup plus importantes. Mais nous pouvons faire la demande si vous voulez. »

Mme GAOUYER : « Il faut le tenter. »

Mr MARTIN : « Comme nous le disions tout à l'heure, tout est bon à prendre. »

Mr GOUTTENOIRE : « Mais tout à fait, je suis d'accord. Je vois le problème avec le conservateur et j'essaie de faire passer la demande. »

Mr le MAIRE : « Cela s'appelle toujours le FRAM ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Non cela porte un autre nom. »

Mme GAOUYER : « En tout cas, il y a une possibilité de subvention de l'Etat région donc il faut l'utiliser. Nous payons tous nos impôts. »

Mr VITAUX : « Vous parlez d'un conservateur mais de quel conservateur parlez-vous ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Monsieur DUPARC fait office de conservateur pour l'instant. »

Mr le MAIRE : « Elle est arrivée la pendule ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Non ce n'est pas un problème. L'Association a avancé les fonds lorsque nous avons eu l'adjudication donc il fallait prendre une décision rapide, c'est quelque chose de fréquent et si nous pouvons malgré cela bénéficier d'une aide du FRAM et bien nous allons le faire. Il y aura une aide du FRAM et nous rembourserons l'Association. »

Mme GAOUYER : « Cela date de juillet quand même. Nous aurions pu nous réveiller avant novembre quand même. »

La question est reportée.

## **12) MOTION POUR MAINTIEN DES URGENCES DE L'HOPITAL DE LA VILLE D'EU**

Mr le MAIRE : « La Commune vient de recevoir un appel à la création d'un comité de défense et de maintien des urgences de l'Hôpital de la Ville d'EU, dont le contenu est repris ci-dessous :

« La Santé est une préoccupation majeure, collective et individuelle. Une bonne politique de santé se doit de satisfaire les besoins des habitants et de s'en donner les moyens.

A Eu, ces questions déjà débattues au printemps dernier à l'initiative d'un collectif qu'anime Michel Barbier, praticien libéral du secteur paramédical, reviennent sur la place publique à la faveur d'un article de la presse locale traitant du dossier des urgences à Eu.

Aujourd'hui, l'opinion ressent et mesure des reculs multiples :

- à travers les «franchises» sur les médicaments, les actes médicaux et paramédicaux, les transports en ambulance qui sanctionnent les malades,
- par l'annonce à l'hôpital du Havre d'un programme de suppression de 550 postes en 5 ans,
- par le constat des menaces qui pèsent sur les hôpitaux de proximité des petites villes : suppression des services, voire fermeture pure et simple.

Le service d'urgences du Centre Hospitalier de la ville d'Eu est indispensable, Il doit continuer à fonctionner en collaboration étroite avec le secteur libéral. Les activités industrielles, la présence de grosses entreprises, la fréquentation touristique importante le justifient sans conteste. Les données statistiques le prouvent.

Bien évidemment les administrateurs et le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Eu sont très vigilants. En permanence ils agissent et réagissent, interviennent auprès des pouvoirs publics, revendiquent. Le directeur régional les reçoit, les écoute, les apaise. Mais sur le terrain rien ne bouge.

Nouvelle initiative, ils sollicitent une rencontre avec le Préfet de Région. A ce jour, là encore, rien n'avance.

C'est clair, les démarches renouvelées des administrateurs et du ÇA, pour pertinentes et appuyées qu'elles soient, ne pourront suffire à assurer la pérennité de la médecine d'urgence de l'hôpital d'Eu. Il faut que l'opinion publique s'en mêle, pèse de tout son poids.

Compte tenu de la taille et des moyens du Centre Hospitalier d'Eu, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation inscrit le principe de coopération entre Eu et Dieppe, le Centre Hospitalier de Dieppe étant le Centre Hospitalier référent.

Or depuis des mois, les blocages demeurent, aucun accord de coopération ne s'organise entre les deux établissements.

Il faut rappeler que les deux établissements doivent travailler en collaboration et complémentarité.

Cette aide doit être constructive et garantir que le Centre Hospitalier d'Eu garde sa propre entité juridique afin de maintenir ses activités d'urgences et de médecine pour assurer aux usagers une offre de soins pérenne.

Face à toutes ces données et à ce constat, il devient indispensable d'agir ensemble. Pour surmonter les difficultés et exiger et obtenir la garantie d'une médecine d'urgence à l'hôpital d'Eu ».

Mr le MAIRE : « Je crois que quelqu'un a demandé à prendre la parole. »

Mme VAS : « Au nom du groupe communiste qui est là ce soir, nous faisons cette petite intervention.

« Comité de défense de la médecine d'urgence du Centre Hospitalier de Eu.

Nous voulons par cette intervention saluer l'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir de l'appel à la création du comité de défense de la médecine d'urgence du Centre Hospitalier de Eu.

Vous savez notre attachement à cet établissement au cœur de la cité.

Grâce à ses salariés qu'ils soient médecins, paramédicaux, personnels non médicaux et personnels administratifs, le centre hospitalier de Eu et le service des urgences représentent un atout de développement sanitaire de notre territoire. Par une collaboration étroite avec les médecins libéraux, il est un passage incontournable de la permanence des soins. Il est donc primordial de défendre son existence et de promouvoir son développement pour le bien de la population.

Les activités industrielles, la présence de grosses entreprises, la fréquentation touristique importante le justifient sans conteste. Les données statistiques le prouvent.

C'est pourquoi, dans la continuité du travail piloté par Michel Barbier au sein d'un collectif, nous avons lancé l'appel à la création de ce comité qui sera mis sur rail le vendredi 7 décembre prochain. Cette initiative veut être complémentaire du rôle du conseil d'administration de l'hôpital et non s'y substituer. Nous souhaitons mettre le dossier de l'hôpital et de ses urgences en débat public.

Nous appuyons d'autant plus cette initiative que nous condamnons la politique de santé menée par le gouvernement.

Elle s'est traduite dernièrement par l'adoption, dans la loi de financement de la sécurité sociale, des franchises sur les actes paramédicaux, sur les transports et sur les médicaments. Ce sont des taxes supplémentaires qui viennent s'ajouter aux franchises médicales, aux forfaits hospitaliers déjà existants. Elles culpabilisent et fragilisent tous les malades et particulièrement les plus défavorisés.

Mais c'est aussi la généralisation de la tarification à l'activité des hôpitaux, les réductions budgétaires drastiques voulues par le gouvernement qui nous inquiètent pour notre centre hospitalier et ses salariés.

Et c'est bien le rôle d'une municipalité d'être un des acteurs d'une politique de santé réfléchie basée sur la juste répartition des soins, sur l'éducation à la santé et sur la prévention pour garantir à tous un état de santé satisfaisant et un accès aux soins équitables.

Nous souhaitons donc que les conseillers municipaux appuient cette initiative et fassent circuler la pétition de soutien. Ainsi se manifesterait avec force et détermination la volonté de voir le service des urgences se pérenniser. »

Mr le MAIRE : « Je voudrais juste dire quelques mots si vous le permettez pour vous dire que j'ai bien reçu le texte qui vient d'être lu, qu'il y a des choses à retenir dans ce texte ou à ne pas retenir.

La première chose à retenir c'est une évidence, nous sommes pour le maintien des urgences de l'Hôpital de Eu. Je pense que personne ici ne dira le contraire et nous ne pouvons que nous associer à cette démarche et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé l'inscription de cette motion d'urgence à l'ordre du jour du Conseil Municipal d'aujourd'hui. J'ai fait quelques remarques sur la forme parce que s'il y a eu une création, je pense que tout le monde aurait dû être invité à cette constitution de comité de défense ; nous le serons le 7 décembre, donc nous pourrions appuyer cette démarche. Par contre sur le reste de votre déclaration, je vous en laisse la

responsabilité. Permettez moi de dire que cela n'était pas tout à fait le sujet et que ce n'est pas là-dessus que nous allons adopter la motion, ce n'est pas sur une défiance vis-à-vis du gouvernement bien entendu et nous n'allons pas parler des franchises ni d'autres choses parce que vous avez effectivement votre point de vue, c'est tout à fait honorable mais ce n'est pas forcément le point de vue de tout le monde ici et ce n'est pas le mien. »

Mme GAOUYER : « J'aimerais que sur le texte tel qu'il nous est écrit, nous enlevions l'accent aigu sur « qu'animé Michel BARBIER » parce qu'il s'agit bien d' « anime » et j'aurais souhaité faire une intervention à la fois en tant qu'administratrice du Centre Hospitalier de Eu, Vice Présidente du Conseil Régional mais surtout là ce soir en tant que Conseillère Municipale.

Le Centre Hospitalier de Eu rend des services éminents à la population locale comprenant, à peu près, le Canton d'Eu, le Canton de Blangy, le Canton d'Ault et leurs périphéries immédiates soit environ 40 000 habitants en période hivernale dont ¼ venant de la Somme donc de Picardie.

Il offre des services cohérents comptant :

- un service de soins de suite et rééducation (SSR)
- un service de médecine,
- un service diagnostic radiologique,
- un service de soins infirmiers à domicile (SIAD),
- et un service d'urgences fonctionnant 24h sur 24.

Ce service est, depuis qu'il a été restructuré en juillet 2003, assuré par un service comprenant :

- un personnel d'accueil,
- une aide-soignante,
- une infirmière,
- et de deux médecins :
  - o un urgentiste, en général praticien hospitalier,
  - o et un médecin généraliste de notre secteur.

Ceci lui permet d'assurer les premiers soins et en ce sens, de réorienter les patients en état de santé grave vers un service hospitalier dûment équipé.

La pertinence de ce service est justifiée par l'existence locale :

- d'un réseau routier très accidentogène,
- d'une entreprise classée SEVESO,
- de l'arrivée saisonnière d'une population locale pouvant aller à des pics de 80 000 personnes

Notons que le nombre d'actes annuels au service des urgences est environ de 13 000 patients et en progression constante.

Or, depuis la nouvelle mise en place de ce service, à l'été 2003, la structure de tutelle n'a de cesse de le remettre en cause, voulant rattacher ce service à Dieppe.

C'est faire fi de la réalité du terrain :

- combien de fois voyons nous des patients\* revenant de Dieppe, lassés d'attendre 2 ou 3 heures avant d'être pris en charge ?
- dans ces conditions, comment serait prise en charge une détresse cardio-respiratoire, lorsque nous savons qu'un patient victime d'un accident vasculaire cérébral ou d'un infarctus du myocarde doit être pris en charge dans la demie heure pour avoir de meilleures chances de survivre sans trop de séquelles ?

La réforme de la carte hospitalière vise à concentrer les moyens selon un cadre géographique strict, comme il a été procédé pour la carte juridictionnelle, sans trop tenir compte des besoins de la population locale.

Or le bilan économique des concentrations déjà opérées, montre qu'il n'y pas de gain financier d'une telle opération qui peut se justifier par ailleurs quand il s'agit de promouvoir une technique d'avant-garde nécessitant un matériel coûteux et des équipes pluridisciplinaires. Dans cet esprit,

nous ne réfutons pas la nécessité de fermer certains services chirurgicaux à risque ou certaines maternités, d'ailleurs souvent désertés par les patients potentiels.

Ce n'est pas là le cas à Eu. Le service d'urgences médicales répond à un besoin réel de la population locale en accord avec leurs médecins de famille.

Croyez nous, ce combat n'est pas une manœuvre d'arrière-garde, nous devons rester tous groupés, si nous voulons infléchir une décision aveugle d'un pouvoir parisien donnant fâcheusement l'impression de mépriser les « petites gens » de province.

Le nom commun *patient* n'est nullement issu du mot *patience* (latin : *patiens*) mais il s'agit du *client malade souffrant* (latin : *de pati*). »

Mr le MAIRE : « Même remarque que précédemment. Tout le monde est d'accord mais pas sur l'interprétation enfin en ce qui me concerne de toute façon. Et puis, vous parlez de menaces, c'est sûr qu'il y a des menaces mais ces menaces sont pour l'instant voilées, elles ne sont pas concrètes. Evidemment, il faut toujours faire de la prévention avant que le problème existe, il vaut mieux prévoir que guérir comme on dit et donc c'est très bien cette démarche là mais on prête des intentions qui peut-être n'arriveront jamais. »

Mme GAOUYER : « Monsieur le Maire, je vous renvoie à un discours du Ministre de la Santé et des Sports, le 6 juin 2007, qui évoque ce remaniement et je vous invite aussi à le consulter. »

Mr le MAIRE : « Est-ce que la Ville d'Eu a été citée ? »

Mme GAOUYER : « Non, les noms n'ont pas été énoncés comme pour certains tribunaux de commerce, cela n'a pas été énoncé pendant un certain temps. Et je vous convie aussi à lire un interview dans un journal de la semaine dernière en l'occurrence « le Nouvel Observateur » où le Ministre de la Justice évoque qu'après la réforme de la carte judiciaire, après les élections municipales, il y aura une réforme de la carte hospitalière et aussi une réforme de la carte militaire. »

Mr le MAIRE : « Tout à fait, nous le savons. Je ne vous dis pas le contraire mais c'est le but de cette motion qui vous est proposée aujourd'hui, c'est de réagir avant que le danger soit là. Mais en dernière remarque de ce que j'ai dit il ne faudrait pas faire de cette affaire là, un moyen de propagande électorale. Et c'est la raison pour laquelle, moi je reste très calme sur le sujet. »

Mr GOUTTENOIRE : « C'est l'affaire de tous les habitants quels qu'ils soient. »

Melle VERGNAUD : « C'est l'affaire de tous et je pense aussi que le fait que nous soyons administrateurs et vous le savez bien, le travail qui est effectué par le Président à ce niveau, qui ne ménage pas ses efforts justement pour que l'Hôpital reste ce qu'il est. Je crois que cela est à souligner également. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour apporter son appui à ce Comité de défense et de maintien des urgences de l'Hôpital de la Ville d'EU.

### **13) INFORMATIONS DIVERSES**

#### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Monsieur le Maire**

- N°138/07 Passation d'un contrat avec l'Entreprise ELAG CONSEIL – 80520 WOINCOURT – pour des travaux d'élagage dans le parc du Château (dégagement de la perspective du château).  
Montant de la prestation : 6 200 € H.T. soit 7 415,20 € T.T.C.
- N°139/07 Passation d'un contrat avec la Ste VISA INFORMATIQUE – 86200 LOUDUN – pour la maintenance des progiciels VISA (Etat Civil, tables annuelles et décennales, recensement militaire, gestion des formulaires), des services administratifs.  
Montant de la cotisation annuelle : 935 € H.T. soit 1 118,26 € T.T.C. La cotisation est révisable annuellement.  
Le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse.
- N°139/07b Passation d'un contrat avec la Ste DIPROCOM – 76260 EU – pour la fourniture et l'installation d'un autocommutateur (standard téléphonique) dans les locaux de la mairie.  
Montant de la prestation : 5 512 € H.T. soit 6 592,35 € T.T.C.
- N°140/07 Passation d'une convention avec l'ASSOCIATION DU MUSEE DES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE – 76240 BONSECOURS – pour définir les conditions de dépôt au Musée des Sapeurs Pompiers de France à Montville, d'une pompe à incendie provenant du Musée Louis-Philippe et inventoriée sous le n°1972-1154.  
Le dépôt s'effectuera d'une façon provisoire et à titre gracieux.  
La durée du dépôt est fixée à 5 ans.
- N°141/07 Passation d'un marché à bons de commande avec la Ste BATI-PEINTRE Distribution – 59022 LILLE – pour la fourniture de peintures et dérivés.  
Le contrat est signé pour une période de 27 mois (du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2009).  
Il sera appliqué sur l'ensemble des prix du catalogue un rabais de 30 %. Le montant minimum annuel à engager s'élève à 10 000 € H.T. soit 11 960 € T.T.C. Le montant maximum annuel à engager s'élève à 40 000 € H.T. soit 47 840 € T.T.C.
- N°142/07 Passation d'un marché à bons de commande avec la Ste SCIERIES & CHANTIERS SAINT JACQUES – 80770 BEAUCHAMPS – pour la fourniture de matériaux de menuiserie.  
Le contrat est signé pour une période de 27 mois (du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2009).  
Le prix des fournitures sera conforme au bordereau de prix annexé à l'acte d'engagement. Le montant minimum annuel à engager au titre de ce marché s'élève à 10 000 € H.T. soit 11 960 € T.T.C. Le montant maximum annuel à engager s'élève à 40 000 € H.T. soit 47 840 € T.T.C.
- N°143/07 Passation d'un contrat avec Mr Reynald FLORY, Conteur, pour une prestation lors du spectacle de Noël des Associations de quartiers qui aura lieu le Dimanche 23 décembre 2007, à 16 h, Salle Michel Audiard.  
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 800 € T.T.C.  
La Commune prendra également en charge les droits d'auteur.

- N°144/07 Passation d'un contrat avec l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « ARTS 76 » 76000 ROUEN – pour l'accueil d'un spectacle intitulé « JESUS DE MARSEILLE » produit dans le cadre du « Festival Automne en Normandie » le Jeudi 25 octobre 2007 à 20 h au Théâtre du Château.  
La participation de la Commune fixée à hauteur de 50 % du coût du spectacle s'élève à la somme de 1 947,50 € H.T. soit 2 054,61 € T.T.C  
Le règlement des éventuels droits d'auteurs est partagé comme suit : 50 % pour la Ville d'Eu et 50 % par ARTS 276 ;  
La Ville d'Eu et Arts 276 ont édité et vendu chacun des billets pour ce spectacle.  
Ils établiront un décompte contradictoire de droits d'entrées, ces droits seront partagés entre les deux structures comme suit :
- . 50 % des droits reviendront à la Ville d'Eu,
  - . 50 % des droits reviendront à ARTS 276.
- N°145/07 TARIF des entrées pour la soirée de l'élection de Miss Comté d'Eu du 10 novembre 2007 à 21 h, Salle Michel Audiard :
- Tarif unique : 10 €
  - Gratuit pour les moins de 12 ans.
- N°146/07 TARIF des entrées pour le spectacle « Croisade lyrique contre la solitude » du 18 novembre 2007 à 15 h, Salle Michel Audiard :
- Tarif unique : 5 €
  - Gratuit pour les moins de 12 ans.
- N°147/07 Passation d'un contrat avec ACTEA COMPAGNIE DANS LA CITE – 14005 CAEN – pour la production d'un spectacle intitulé « La ménagerie de verre » qui aura lieu le Vendredi 12 octobre 2007 à 20 h, Théâtre du Château.  
Montant de la prestation : 3 150 € H.T.  
Les frais de restauration et de transport sont à la charge de la commune suivant les modalités suivantes :
- . restauration : 2x2 repas le 11 octobre et 2 x 7 repas le 12 octobre
  - . transport : 150 € pour les frais d'essence + un défraiement kilométrique sur la base des tarifs en vigueur à la Commune pour un aller et retour Caen-Eu,
  - . hébergement : 2 nuitées la nuit du 11 au 12 octobre 2007 + 7 nuitées la nuit du 12 au 13 octobre 2007.
- La Ville prendra également en charge les droits d'auteur.
- N°148/07 Passation d'un contrat avec la COMPAGNIE DES INDISCRETS – 87280 LIMOGES – pour la production de deux représentations du spectacle intitulé « EN ATTENDANT GODOT » le 16 novembre 2007 à 14 h et 20 h.  
Montant de la prestation : 5 000 €  
La Ville prendra également en charge :
- . les droits d'auteur,
  - . 150 affiches facturées à 0,40 € l'unité soit un total de 60 €,
  - . les frais de restauration : 2 repas le 14 novembre au soir, 12 repas les 15 et 16 novembre,
  - . les frais d'hébergement : 2 hébergements le 14 novembre et 6 hébergements les 15 et 16 novembre,

. les frais de transport des personnes et des décors sur présentation de facture : location d'un camion + essence + autoroute depuis Limoges estimés à 470 € et 4 allers/retours SNCF depuis Paris.

N°149/07 Passation d'un contrat avec la MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES – 18005 BOURGES – pour la production d'un spectacle intitulé « ADAGE DEMESURE » du jeudi 28 février à 20 h au Théâtre du Château.

Montant de la prestation : 3 800 € H.T. soit 4 009 € T.T.C.

La Ville prendra également en charge les :

. frais de transport du décor (comprenant 1 technicien) 900,00 € H.T.

. frais de voyage de l'équipe artistique, technique,  
administrative : 7 personnes 620,00 € H.T.

. frais de repas : 8 personnes 611,80 € H.T.  
définis dans l'avenant n°1 au contrat.

La Commune règlera également les droits d'auteur.

N°150/07 Passation d'un avenant technique n°1 au contrat de mission de contrôle technique avec la Ste APAVE Nord ouest – 76132 MONT SAINT AIGNAN – destiné à compléter la mission réalisée dans le cadre des travaux de transfert de la halte garderie « les lutins ».

Montant de l'avenant : 820 € H.T. soit 980,72 € T.T.C.

Le montant total de la mission de contrôle technique s'élève après prise en compte de l'avenant à 6 340 € H.T. soit 7 582,64 € T.T.C.

N°151/07 Passation d'un contrat avec la Ste DIPROCOM – 76260 EU – pour l'installation téléphonique de la mairie.

Le montant de la cotisation annuelle est de 1 071 € H.T. soit 1 280,92 € T.T.C. Cette cotisation ne sera pas due la première année.

Le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007. Il est conclu pour une durée de 3 ans.

N°152/07 Passation d'un marché avec la SARL TOSCANE – 76260 EU – pour la fourniture et la livraison de sapins de Noël.

La durée d'exécution du marché est fixée à 15 mois (du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2008).

Montant du marché : 6 244,99 € H.T. soit 6 588,47 € T.T.C.

N°153/07 Passation d'un marché avec la SARL TOSCANE – 76260 EU – pour la fourniture et livraison de fleurs bisannuelles.

La durée d'exécution du marché est fixée à 15 mois (du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2008).

Montant du marché : 18 259,61 € H.T. soit 21 838,50 € T.T.C.

N°154/07 Passation d'un contrat avec l'Association MERE DENY'S FAMILY – 31320 AUREVILLE – pour une prestation du chanteur-conteur Arnaud Brandicourt dans le cadre de l'arbre de Noël du Personnel Communal, le Mercredi 12 décembre à 16 h Salle Michel Audiard.

Montant de la prestation : 800 € T.T.C.

La Commune prendra également en charge 2 repas et le règlement des droits d'auteurs.

- N°155/07 Passation d'un contrat de coproduction avec la MAISON DE LA CULTURE DE BOURGES – SCENE NATIONALE – 18005 BOURGES CEDEX – pour le spectacle ADAGE DEMESURE – qui aura lieu au Théâtre du Château le 28 février 2008.  
Le budget de production s'élève à 74 240,00 € H.T.  
Il est convenu que la Ville d'Eu participera à la coproduction à hauteur de 2 000 € H.T., la Maison de la Culture de Bourges participera à hauteur de 62 240 € H.T. et la Compagnie 3.14 participera également à la production du spectacle par un apport de 10 000 €.
- N°156/07 Passation d'un contrat avec la SARL PRIMA DONNA – 75011 PARIS – pour la production du spectacle « KABARET RECITAKLE » qui aura lieu au Théâtre du Château, le 30 novembre 2007 à 20 h.  
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 3 000 € H.T. soit 3 165 € T.T.C.  
La Commune prendra également en charge :  
- le transport du décor pour un montant de 500 € HT.,  
- le transport de l'équipe soit 4 A/R SNCF Paris/Eu,  
- la fourniture et la livraison de 180 affiches pour un montant de 150 € H.T.,  
- le règlement de 8 repas,  
- l'hébergement et petit déjeuner à l'hôtel (1 nuitée pour une personne le 29 novembre et 1 nuitée pour 5 personnes le 30 novembre 2007),  
- la location d'un piano et son accord.
- N°157/07 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION DES AMIS DU QUATUOR LUDWIG – 21160 PERRIGNY LES DIJON – pour la production du spectacle « LE TALISMAN » qui aura lieu le 21 décembre 2007 à 20 h au Théâtre du Château.  
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 8 500 € H.T. soit 8 967,50 € T.T.C.  
La Ville d'Eu prendra également en charge les droits d'auteur, l'hébergement et les repas des artistes et du technicien.
- N°158/07 Passation d'un contrat avec le COMITE MISS EUROREGION – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ – pour l'organisation du défilé des candidates du concours de Miss Comté d'Eu qui aura lieu le Samedi 10 novembre 2007, à partir de 21 h, à la Salle Michel Audiard.  
Le montant du droit d'adhésion au Comité est fixé à 3 000 € T.T.C.  
La Commune règlera également la prestation artistique de 1 000 € H.T. soit 1 196 € T.T.C. pour les chorégraphies de la Ste Open'Eyes.
- N°159/07 TARIF de la bouteille de champagne vendue lors des manifestations organisées à la Salle Michel Audiard : 20 € la bouteille.  
*Pour rappel ancien tarif : 18 €*
- N°160/07 Passation d'un marché avec la SARL ALFMAR – 59800 LILLE – pour la fourniture et pose de modules de skate parc.  
Montant de la prestation : 26 362,88 € H.T. soit 31 530 € T.T.C.
- N°161/07 Passation d'un contrat avec la SFEE – 76400 FECAMP – pour des travaux d'installation électrique à l'Office de tourisme de Eu dans les locaux de l'ancienne Mairie.  
Montant de la prestation : 8 167 € H.T. soit 9 767,73 € T.T.C.

- N°162/07 TARIF des entrées pour le réveillon de la St Sylvestre, le 31 décembre à 21 h à la Salle Michel Audiard.  
 Tarif unique : 120 €  
 (les enfants de moins de 10 ans seront accueillis gracieusement s'ils partagent le repas des adultes qui les accompagnent).  
 Le règlement devra s'effectuer par un acompte de 60 € par personne à la réservation et un solde de 60 €.
- N°163/07 Passation d'un avenant n°1 au contrat de réalisation de supports de communication pour le programme théâtral 2007-2008 passé avec l'IMPRIMERIE ICH (Imprimerie commerciale Henocq) – 76910 CRIEL SUR MER – pour la commande d'invitations et de brochures supplémentaires.  
 L'avenant n°1 s'élève à la somme H.T. de 80 €, soit 95,68 € T.T.C.  
 Le montant total de l'achat s'élève après prise en compte de l'avenant à 5 108 € H.T. soit 6 109,16 € T.T.C.
- N°164/07 Passation d'un contrat avec Mr Frédéric MARTORELLO – 75010 PARIS – pour une mission de maîtrise d'œuvre de travaux de restauration des corniches en pierre du bâtiment de l'aile des ministres.  
 Le montant de la prestation engagé au titre de ce contrat s'élève à 9 040 € H.T. soit 10 811,84 € T.T.C. se décomposant comme suit :  
 - tranche ferme : établissement du diagnostic pour un montant de 1 000 € H.T.,  
 - tranche conditionnelle : maîtrise d'œuvre pendant les travaux : 8 040 € H.T.
- N°165/07 Passation d'un contrat avec la Ste AVIPUR Nord Ouest – 76780 LE HERON – pour la lutte anti-parasitaire contre les pigeons sur des monuments de la ville. Le contrat d'une durée d'un an prend effet au 24 octobre 2007.  
 Montant de la prestation : 847,50 € H.T. par trimestre, soit 3 390 € H.T. chaque année 4 054,44 € T.T.C.
- N°166/07 TARIF des tasses de Noël et des tickets pour une promenade en calèche vendus à l'occasion du Marché de Noël 2007 :  
 Tasse de Noël : l'unité 4 €  
 Ticket pour une promenade en calèche les samedi 8 et dimanche 9 décembre : l'unité 2 €  
 Le nombre de tasses mises en vente au public sera de 300 unités.  
*Tarif identique à l'an dernier.*
- N°167/07 Prestation de Madame THIEBAUT Véronique - LYON – lors de la venue de la manifestation « Les Eudois qui gagnent » le 27 septembre 2007.  
 Versement d'une indemnité forfaitaire de 250 €.
- N°168/07 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION DU VIMEU – 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN – pour la conduite d'un chantier d'insertion dans le cadre de la valorisation du site gallo romain du « Bois l'Abbé » en Forêt d'Eu.  
 L'intervention de l'Association consistera en travaux d'entretien et restauration des vestiges antiques, travaux de réhabilitation de la ferme forestière du Vert Ponthieu, entretien végétal et aménagements paysagers, travaux de clôture, aménagement à destination des visiteurs, réalisation et entretien d'infrastructures.  
 Il est précisé que 12 à 18 personnes en insertion seront affectées chaque mois au projet.

Sous réserve de nouvelles modifications financières du Gouvernement, le montant de la prestation s'élève à la somme forfaitaire de 60 € par personne et par journée travaillée.

La Commune fournira également les matériels et matériaux nécessaires au travail de l'équipe dès le démarrage du chantier et en nombre suffisant pour le groupe.

Durée du contrat : 12 novembre 2007 au 31 décembre 2008.

N°169/07 Passation d'une convention avec Mme Françoise DE LARDEMELLE – 80500 MAISNIERE EN VIMEU – pour la production de trois conférences sur l'œuvre de Beckett « En attendant Godot » qui ont lieu les 13, 16 et 21 Novembre 2007.

La participation sera remboursée pour trois allers-retours Eu-Maisnières en Vimeu selon le défraiement kilométrique en vigueur à la Commune de Eu et sur présentation de la carte grise du véhicule utilisé.

Le Théâtre prendra également en charge les repas de la conférencière et de son époux à l'issue de la conférence du 13 novembre.

La Commune prendra également en charge l'achat des ouvrages nécessaires à Madame DE LARDEMELLE pour la préparation de sa conférence jusqu'à hauteur de 50 €, ouvrages qu'elle est autorisée à conserver.

Mme GAOUYER : « Est-ce que vous pourriez m'indiquer pour les points 152/07 et 153/07, quelle est cette société appelée TOSCANE ? »

Mr GRANDSERT : « C'est l'entreprise Duputel. »

Mr VITAUX : « Concernant le point 139/07 et celui qui va avec à savoir le 151/07, j'avais cru voir que le standard téléphonique avait été tout récemment changé avant ce changement là. »

Mr GASTON : « Cela avait été changé il y a 5 ans. »

Mr VITAUX : « Et il était déjà inopérational. »

Mr GASTON : « Non mais maintenant nous sommes propriétaires de ces postes alors qu'avant non. C'était de la location pure ; nous avons également mis en place un système de téléphonie sur IP qui générera des économies telles que le coût du nouveau standart devrait être amorti à l'échéance d'une année. »

Mr VITAUX : « Donc nous avons une assistance plus proche. Ensuite pour le point 160/07 relatif à l'invitation par rapport au skate park, je voulais juste dire à la municipalité que c'était un concept très bien, il n'y a rien à dire sur ce sujet, je voulais juste faire un aparté sur la cohérence du schéma d'implantation des sols ou la cohérence en terme d'équipement d'occupation des sols de la ville, j'aurais préféré que cette installation soit plus en adéquation avec un univers qui tourne autour de la jeunesse à savoir un collège ou la future implantation du lycée par exemple. »

Mr POUYMAYON : « Tout d'abord, il fallait qu'il y ait de la place et puis dans le cadre du développement durable, il faut savoir que les enfants se déplacent actuellement en mobylettes ou en véhicules de leurs parents pour aller sur le skate park de la ville et celui du Tréport aussi. Donc il nous a paru très intéressant de le localiser dans cet endroit puisque c'est à la proximité du centre ville, donc c'est à proximité des jeunes de la ville d'Eu et par ailleurs, dans le périmètre

immédiat il y a quand même une construction prochaine de trois salles dédiées au sport dont les parents pourront venir et les enfants pourront aller de l'autre côté faire du skate. »

Mr VITAUX : « Je conçois bien mais moi je parlais par rapport au foncier qui était initialement utilisé au départ pour la partie activité commerciale et industrielle. »

Mr POUYMAYON : « Là, je n'avais pas tout à fait bien compris. En ce qui concerne le foncier, ce sont des modules donc nous pouvons les retirer du jour au lendemain, il nous suffit de demander à la société ou même aux ateliers municipaux de retirer ces modules et de les implanter ailleurs si nous trouvons une superficie et un emplacement tout à fait adéquat de ce que nous souhaitons pour qu'au moins les jeunes puissent l'utiliser sans faire 25 kilomètres à bicyclette par exemple. Et nous avons profité des lieux actuels parce que c'était une demande très pressante des jeunes puisque cela fait deux ans que cela dure et il fallait que cela arrive à son terme et nous avons profité du sol actuel qui est un sol bétonné et qui correspond tout à fait aux installations de ce type. »

Mme GAOUYER : « J'aurais voulu aborder le point suivant concernant l'Office de Tourisme. Dans le budget, j'ai vu que nous avons mis 7 500 € alors comment faites-vous pour payer 9 767.73 € surtout qu'à mon avis c'est une petite partie. »

Mr GOUTTENOIRE : « Non Madame, dans le budget, de mémoire car je ne l'ai pas sous les yeux. »

Mme GAOUYER : « Je suis au 133 dans le budget primitif. »

Mr GOUTTENOIRE : « Mais dans le budget primitif investissement ou fonctionnement ? »

Mme GAOUYER : « Dans le budget primitif, il y a 7 600 € de budgété. »

Mr GOUTTENOIRE : « En investissement ou en fonctionnement. »

Mme GAOUYER : « En investissement. »

Mr GOUTTENOIRE : « Il y a une ligne budgétaire sur le budget investissement de l'ordre de 40 000 € pour les aménagements de l'Office de Tourisme. »

Mme GAOUYER : « Donc vous le passez en fonctionnement cela. »

Mr GOUTTENOIRE : « Non pas du tout. »

Mr GASTON : « C'est dans les travaux de bâtiments. »

Mme GAOUYER : « Ah d'accord. Nous ne pouvons pas le deviner. »

Mr GOUTTENOIRE : « Mais il y a une ligne budgétaire à part et ces travaux doivent être mis et si ces travaux n'ont pas été mis ils vont l'être par la comptabilité. Tout ce qui touche l'Office du Tourisme, l'aménagement du tourisme et qui correspond à des investissements rentrera dans cette ligne budgétaire investissement et de mémoire c'est de l'ordre de 40 000 €. Alors il y a un marché pour la partie électricité, il y a un marché aussi qui a été passé mais je ne sais pas s'il est là au sujet de cloisons pour une des salles qui a été cloisonnée pour pouvoir faire des espaces de réserves. »

Mme MALLET : « Au point 164/07, je voulais savoir si nous avions un calendrier des travaux pour la réparation des corniches ? »

Mr GOUTTENOIRE : « Oui c'est l'architecte Martorello qui a le marché et il prépare la consultation des entreprises pour le faire. Je lui ai rappelé que c'était urgent donc il doit sortir l'étude mais il doit, au préalable, refaire une visite sur site avec la nouvelle nacelle et il y travaille pour que nous puissions lancer les travaux le plus vite possible. Nous avons pris du retard mais c'est parce que les monuments historiques nous ont demandé d'avoir un architecte du patrimoine pour faire cela. Le temps que nous consultations, que nous retenions Monsieur Martorello, cela a pris du temps. »

Mme GAOUYER : « Ces corniches elles sont neuves, elles cassent. »

Mr GOUTTENOIRE : « Non Madame pas toutes. »

Mme MADAME : « Alors il y en a qui sont rudement neuves et qui ont cassé. Et nous reprenons la même société. »

Mr GOUTTENOIRE : « Non Madame. »

Mme GAOUYER : « Attendez je l'ai vu le morceau par terre, ils sont venus me chercher les Allemands et bien je peux vous assurer que ce n'était pas de la même couleur que la haut mais on reprend la même société. »

Mr GOUTTENOIRE : « Qui vous a dit que nous avions repris la même société ? Nous n'avons pas repris la même société, absolument pas. Par ailleurs toutes les pierres de corniches n'ont pas été changées. Il y en a peut être 30 % qui ont été changées et cela date de 1995 ou 1996 et nous sommes en 2007 donc ces corniches ont vécu quand même encore 10 ans. »

Mme GAOUYER : « Mais il y a avait encore la garantie décennale l'année dernière. »

Mr GOUTTENOIRE : « Mais cela n'a rien à voir avec la garantie décennale parce qu'apparemment nous n'avons pas changé toutes les pierres de ces corniches et celles qui sont tombées ont été contrôlées comme si elles avaient été changées mais apparemment non. »

Mr VITAUX : « Normalement la partie décennale joue pour toute la partie de restaurée. »

Mr GOUTTENOIRE : « C'est un chantier conjoint avec les monuments historiques, je vous signale. »

Mme GAOUYER : « Puisque nous arrivons après tout cela, j'aurais aimé aborder un sujet sur les pratiques. Le dernier Conseil Municipal nous y avons été invités par un courrier qui nous avait été envoyé le 27 août et le 22 octobre pour un conseil municipal du 24 octobre, nous avons eu un papier pour nous dire qu'il avait été remis. Donc c'est au niveau des pratiques, il y a des soucis parce que ce n'est pas si évident que cela, vous voyez nous avons déjà programmé une réunion pour travailler ensemble sur ce conseil, faute de documents nous ne nous sommes pas réunis, près à se reréunir au dernier moment et je vois Madame MALLET qui me dit que le Conseil est reporté et ceci m'a été confirmé par courrier le 22. Alors 22 pour 24, je trouve que c'est un peu court. Nous aurions pu le savoir un petit peu plus tôt. Ensuite, j'ai posé la question et on m'a répondu que c'était des fautes du personnel. Moi je pense qu'il faut quand même s'aviser que l'opposition a le droit de savoir qu'un Conseil Municipal est reporté. »

Mr le MAIRE : « Je ne comprend pas qui a pu vous dire cela. »

Melle VERGNAUD : « Il n'y avait pas assez de matière pour se réunir et c'est pour cela que Monsieur le Maire a souhaité le report et cela s'est décidé effectivement à la dernière minute mais rien ne l'empêche dans les textes. »

Mme GAOUYER : « A la dernière minute sûrement pas. Théoriquement c'est cinq jours ouvrables avant le Conseil que nous devons avoir les documents. »

Melle VERGNAUD : « Rien n'empêche dans les textes qu'une réunion puisse être reportée. »

Mme GAOUYER : « Bien entendu mais est-ce que vous pouvez nous aider et nous prévenir comme vous avez été prévenus vous-même. »

Melle VERGNAUD : « Nous n'avons pas été prévenus 10 jours avant. »

Mme GAOUYER : « Mais je ne demande pas 10 jours, ça a été 2 jours. »

Mr le MAIRE : « C'est vous qui le dites moi je n'en sais rien. »

Mme GAOUYER : « Moi je peux vous l'assurer. Et par contre c'était un courrier qui était daté du 17 octobre. »

Mr le MAIRE : « Donc là effectivement c'est peut être un problème de distribution du courrier. »

Melle VERGNAUD : « Il y a eu des problèmes de distribution de courrier, cela n'est pas arrivé que pour cela d'ailleurs. »

Mme GAOUYER : « Maintenant un deuxième sujet, est-ce que vous pourriez me dire comment sont distribuées les invitations aux spectacles à caractère municipal. C'est-à-dire que depuis le début de l'année il y a des gens qui viennent nous dire qu'ils ont été invités à tel ou tel spectacle et je n'ai pas entendu discuter au Conseil Municipal à qui se donne les invitations. En tous les cas, nous, nous n'en avons pas. Nous en avons juste eu une pour le concert ABBA. Donc quelles sont les modalités de distribution des invitations depuis le début de l'année ? »

Mr POUYMAYON : « Dans un cadre général ce sont les associations de quartier qui en bénéficient et quelques personnes qui m'en demandent. Les élus n'ont pas particulièrement d'invitations gratuites. »

Mme GAOUYER : « Nous n'en demandons pas, nous voulons les modalités c'est tout. »

Mr POUYMAYON : « En fait il n'y a pas de modalité. Sur la dernière manifestation, d'ailleurs nous en parlons librement en commission, j'ai trouvé judicieux de pouvoir inviter les bénévoles parce que c'était une manifestation qui ne coûtait pas très cher à la ville et donc les gens pouvaient en bénéficier. Mais je sais combien j'en donne à chaque fois, je peux vous les transmettre Madame, je n'ai rien à cacher. »

Mme GAOUYER : « Maintenant est-ce que vous pouvez parler d'un méchoui qui aura lieu dans le quartier du stade ? »

Mr le MAIRE : « Cela n'a rien à voir. Je fais comme vous Madame une campagne politique donc j'ai le droit d'organiser un méchoui. »

Mme GAOUYER : « Parce que l'écho c'est Monsieur le Maire ; que les gens disent Monsieur GOUET à ce moment là. »

Mr le MAIRE : « Je m'appelle Monsieur GOUET, ils m'appellent Monsieur le Maire, je n'y peux rien. »

Mme GAOUYER : « Et bien au moins, cela a le mérite d'être clair. Parce qu'il y a quand même un texte qui régleme un peu ce qui se passe la dernière année avant les élections. »

Mr le MAIRE : « Oui tout à fait. Et les frais ne seront pas pris en charge par la ville. »

Mme GAOUYER : « Cela a le mérite d'être clair. Mais par exemple, le dernière année, nous ne pouvons pas faire, dans le cadre de l'activité municipale des choses qui ont un caractère exceptionnel donc je reviens sur la soirée à destination des associations c'est bien la première fois que nous voyons une manifestation de sympathie de ce type là. »

Mr POUYMAYON : « Madame, excusez moi de vous couper mais nous en avons discuté en commission et c'était libre. Moi je ne comprends pas votre critique maintenant puisque vous auriez pu le faire en début d'année. »

Mme GAOUYER : « Attendez, je l'ai appris une fois que la manifestation était passée. Nous n'avons pas su en tant que Conseillers Municipaux qu'il y avait cela. »

Mr POUYMAYON : « Les représentants reçoivent un compte rendu de réunion. Il n'y a aucune difficulté. Et je ne vois pas la relation avec les prochaines élections municipales parce que ce n'est pas d'aujourd'hui que la commission animation attribue des entrées gratuites à des personnes depuis que je m'occupe de l'animation, les associations de quartier et quelques personnes « défavorisées » me demandent des entrées gratuites et je les donne. »

Mme GAOUYER : « Les critères seront écrits dans le compte rendu mais c'est la première fois qu'on a débattu ici des entrées gratuites. »

Mr POUYMAYON : « C'est à ma discrétion. Il faut appeler un chat un chat. Donc s'il y a un coupable c'est moi. »

Mme GAOUYER : « Je ne parle pas de coupable, je demande une explication. Je ne suis pas là pour déterminer les culpabilités. »

Mr POUYMAYON : « Maintenant, Madame, si vous avez des personnes qui souhaitent y aller gratuitement et qui sont dans le besoin ou qui ont des problèmes, vous me le dites et j'attribue des entrées gratuites. »

Mme GAOUYER : « Oui parce qu'en général dans les autres communes, en terme de gens démunis, c'est l'action du centre communal d'action social. »

Mr POUYMAYON : « Alors là, vous tombez bien parce que c'est notre souci permanent, et je travaille en collaboration directe avec Monsieur LAMORIL dans ce sens et c'est lui et moi qui décidons des personnes ou vers qui nous pouvons nous tourner pour donner des entrées gratuites. »

Mme GAOUYER : « Cela a été abordé au CCAS après le Village Viking et nous avons appris qu'avaient été délivrées des entrées gratuites et j'ai demandé les critères et normalement cela doit se faire à l'avance. Etant membre du CCAS, nous devons le savoir à l'avance et nous avons acté. Mais je n'en dirais pas plus. »

Mr POUYMAYON : « Mais je ne m'occupe pas du Village Viking. »

Mme GAOUYER : « Non mais je vous donnais un exemple puisque c'était la première fois que c'était accordé au CCAS. »

Mr POUYMAYON : « Mais moi je n'ai pas d'arrière pensée politique. Moi c'est toujours pour le bien d'autrui. »

Mme GAOUYER : « C'est bien. Y compris le méchoui, il paraît que c'est vous qui l'organisez. »

Mr le MAIRE : « Attendez Madame, il n'y a personne qui était au courant dans cette salle que j'avais l'intention de faire cela.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 20 décembre. »

#### **c) Courrier reçu**

- Lettres de remerciements :

- . Association Eu Badminton Club pour l'implication de la commune dans la reprise de la saison sportive et la possibilité d'utiliser le gymnase du Collège Louis-Philippe pour les entraînements et compétitions.
- . Amicale du Bar du Collège – pour le soutien de la commune lors du tournoi et de la kermesse organisé le 30 juin 2007 au Stade Henri Franchet
- . Véloce Club Eudois et Breslois – pour l'aide apportée lors de la Finale du Challenge de la Vallée de la Bresle - Trophée Adrien BOVIN du 9 septembre et l'organisation du VTT X Country du 28 octobre.

#### **d) Informations diverses**

- Protocole pour la surveillance dans les transports scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

- = - - - = -